



# ILE AUX ENFANTS – SECTEUR UAPE DEMANDE DE MODIFICATION D'HORAIRE

**NOM de l'enfant** : ..... **Prénom** : .....

**Degré scolaire** :  1H  2H  3H  4H

	Placement pendant la scolarité				Placement pendant les congés scolaires hebdomadaires		
'x' si fixe 'sh' si irrégulier	Période Matin	Période Midi	Période Soir (Ø 1H)	Période Jour	Matinée Ø midi	Matinée + midi	Après- midi
<b>Minimum</b> • 2 x/sem. • 2 jrs diff.							1H
Lundi							1H
Mardi							1H à 4H
Mercredi					2H – 3H – 4H	2H – 3H – 4H	1H
Jeudi					2H – 3H – 4H	2H – 3H – 4H	1H
Vendredi							1H

**Taux d'accueil si placement SH** : .....

Dès le 1<sup>er</sup> .....

- 👉 Les changements d'horaire entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> jour d'un mois.
- 👉 Délai de réception minimum : 2 semaines avant la date de modification souhaitée (sinon report d'un mois).
- 👉 Aucune modification possible pour mai et juin.
- 👉 Les demandes déposées en juillet et en août sont prises en considération dès septembre.

**JOINDRE UNE NOUVELLE ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR**  
**en cas de changement d'employeur ou d'horaire différent de celui figurant sur l'attestation en cours**  
**(Utiliser svp le document officiel disponible sur le site [www.monthey.ch/ileauxenfants](http://www.monthey.ch/ileauxenfants))**

**Motif du changement** : .....

.....

.....

.....

Le nouvel horaire n'entrera en vigueur qu'après validation par un avenant au contrat de prise en charge.  
**Merci d'attendre la réception de cet avenant avant toute modification de placement, et de vous référer à la date d'entrée en vigueur indiquée sur le document.**

Date : ..... **Signature** : .....

NE PAS REMPLIR	La demande est acceptée par la direction : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Remarque éventuelle : ..... ..... .....
	Date : ..... Signature de la direction : .....